

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ MAQUILLAGE PERMANENT DES LÈVRES

1. Questionnaire de santé

(rempli précédemment)

2. Le maquillage permanent des lèvres

Le maquillage permanent consiste à introduire des pigments sous la peau dans la partie inférieure de l'épiderme avec une aiguille à usage unique disposé sur un appareil appelé dermographe.

Le maquillage permanent des lèvres permettra selon la technique utilisée de :

- . **Sublimez vos lèvres** avec un effet glamour naturel et permettant aussi de rééquilibrer à cette occasion une asymétrie avec notre CandyLips®
- . **Repulpez vos lèvres** pour une bouche naturellement rajeunie avec notre FreshLips®
- . **Colorez vos lèvres** pour un effet discret baume hydratant avec notre MagicLips®

Les composants des pigments utilisés sont : nickel, iode, produits végétaux ou minéraux et colorants divers.

Bien que l'acte ne soit pas complètement irréversible, la décision d'opter pour un maquillage permanent n'est pas anodine et s'inscrit dans la durée. Pour vous aider dans votre choix, l'Atelier des Lèvres® vous propose de procéder en deux étapes. La première, la consultation, consistera à redessiner à l'aide d'un crayon vos lèvres. Une fois cette étape terminée et après un délai de réflexion, un rendez-vous sera pris pour l'application.

Il est aussi envisageable de faire la consultation et le maquillage permanent durant la même séance.

3. Précautions, complications, risques

A. Les précautions avant la réalisation d'un maquillage permanent des lèvres:

- a) Consulter le questionnaire de santé envoyé avant la séance.
- b) Prévenez-nous de toute modification de votre état de santé avant la séance.
- c) Ne buvez pas d'alcool la veille et le jour même de la prestation.
- d) La veille et le jour de la prestation évitez d'absorber de l'aspirine ou des anti-inflammatoires.
- e) Il est recommandé de ne pas se maquiller les lèvres le jour même.
- f) Le jour du traitement ne pas venir à jeun.
- g) Le maquillage longue durée est mieux toléré sur une peau bien hydratée. L'idéal est d'appliquer 2 à 3 fois par jour une semaine avant le traitement une crème hydratante pour les lèvres.
- h) ANESTHÉSIAANT : Nous ne sommes pas autorisés à appliquer une crème anesthésiante, mais vous pouvez vous la faire prescrire par un médecin et l'appliquer 30 minutes avant la séance.
- i) GONFLEMENTS ET ŒDÈMES : afin d'atténuer ces risques, faites-vous prescrire par un médecin ou un pharmacien du Proteochoc* ou de l'Extranase* (3 jours avant et 3 jours après le traitement) ou un traitement homéopathique (Arnica* 7 OH, Ledum palustre* 5 CH, Apis Mellifica* 7 CH...).

j) Si vous êtes sujet aux BOUTONS DE FIÈVRE (HERPES SIMPLEX type 1), il est conseillé de se faire prescrire par un médecin un anti-viral et de commencer le traitement 5 à 7 jours avant la séance et le poursuivre après selon les recommandations.

Pour les **personnes étant occasionnellement** sujettes aux boutons de fièvre, nous vous conseillons de prendre 3 jours avant la séance L-Lysine* 1000 mg de Solgar et de poursuivre 4 jours après (3 comprimés par jours).

* Tous ces produits sont fournis à titre indicatif. Ils se trouvent en pharmacie ; vous devez toutefois vous faire confirmer par votre médecin traitant qu'il n'existe aucune contre-indication avec votre état de santé.

B. Les complications :

Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

Tous maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent, mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus HIV).

L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.

L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

C. Les risques

Le principal souci est que les pigments peuvent changer de couleur avec le temps. En outre certaines personnes ont des cicatrifications difficiles.

Bien que rare le plus grand risque est celui d'une possible infection.

La tenue du maquillage permanent dépend de facteurs tels que la transpiration, l'humidité, le pH de la peau, les épices. Au premier rang de ces derniers se situe au niveau de la nature de votre peau: si vous avez une peau jeune, le renouvellement cellulaire est plus important et le maquillage risque de disparaître plus vite. L'épaisseur et l'acidité de votre peau, ainsi que la façon dont votre système immunitaire répond à ce type de sollicitations, ont également un impact important.

Votre mode de vie aura aussi son influence : notamment si vous vous exposez beaucoup au soleil.

Il est important d'avoir à l'esprit qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu et qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière d'esthétique.

Une seconde visite de 30 à 45 jours après la prestation est nécessaire afin d'optimiser le résultat. En effet le renouvellement cellulaire intervient au bout de 28 jours. Il n'est donc pas possible d'envisager une retouche préalablement avant ce délai.

4. Les recommandations

Le maquillage permanent entraîne une petite effraction cutanée. Pour éviter toute complication infectieuse, éviter de toucher, frotter ou gratter la zone. Votre professionnel a désinfecté et apposé une crème cicatrisante protectrice à la fin de la prestation. **Il est préférable de ne pas y toucher.** Il faut éviter tout contact de la zone où a été pratiqué le geste avec des produits ou objets potentiellement contaminés : maquillage, crème de soins, mains ... Si dessèchement, appliquer un peu de crème cicatrisante à l'aide d'un coton-tige, éviter le contact direct avec les doigts.

Après la réalisation du maquillage permanent :

- a) EN CAS DE GONFLEMENTS, appliquez des compresses d'eau fraîche (eau thermale ou dose de sérum physiologique au réfrigérateur) ou glaçon recouvert d'un film alimentaire. Continuez la prise d'Extranase pendant 3 jours si il vous a été prescrit.
- b) Après la séance la couleur sera plus foncée et opaque. Ce n'est pas le reflet du résultat final qui apparaîtra dans 4 à 5 semaines et qui sera plus clair, plus naturel et transparent.
- c) Veillez aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important dans la durée et la qualité de la cicatrisation. Évitez de toucher vos lèvres avec les doigts.
- d) L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours, mais à appliquer sans frotter et par léger tapotement.
- e) Durant les 10 jours suivant la séance, ÉVITEZ TOUTES SOURCES DE CHALEUR (UV, hammam, sauna, soleil...). . ÉVITEZ de vous baigner en eau de mer ou en piscine jusqu'à complète cicatrisation.
- f) NE PAS GRATTER NI FROTTER la zone traitée. Laisser tomber les petites croûtes naturellement.
- g) NE PAS UTILISEZ de cosmétiques, de produits démaquillants ou des crèmes à base d'acide de fruits type AHA ou de vitamines A, C et E.
- h) Appliquez pendant 15 jours sur vos lèvres 3 à 4 fois par jour délicatement la crème bio Nutri-Cream post-tattoo de Biotic Phocsea.
- i) Si il vous a été prescrit un traitement anti-viral, continuez-le après la séance selon les recommandations du médecin.
- j) En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone et/ou par courriel (contact@atelierdeslevres.ch). Soyez assuré de notre assistance.
- k) En cas de complication, il est important de consulter un médecin

COULEUR

La pigmentation sera les premiers jours plus foncée et opaque. La teinte qui apparaît immédiatement après la séance n'est pas le reflet du résultat final qui ne sera visible qu'après 3 à 5 semaines, selon votre peau.

À terme, le rendu sera plus clair, plus naturel et transparent. Une même teinte n'aura pas le même rendu d'une personne à l'autre. Certaines personnes la "garderont" plus foncée et d'autres auront tendance à l'éliminer très rapidement.

Chaque organisme est différent et nous ne pouvons présager de la réaction de chacun.

Bien souvent nous appliquons le principe de précaution : Pour une première séance, la couleur choisie sera un peu plus claire et éventuellement réajustée et foncée en fonction de votre réaction lors de la séance de retouche.

Il arrive qu'après la disparition des squames (croûtes), la teinte ne soit pas visible. Il faut attendre 15 à 20 jours pour juger de l'intensité définitive.

5. Consentement éclairé préalable à un maquillage permanent des lèvres.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des techniques de maquillage permanent par effraction cutanée j'atteste que :

2. Vous m'avez informé de manière claire et détaillée :
 - Du caractère éventuellement douloureux des actes.
 - Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive.
 - Des risques d'infections.
 - Des précautions à respecter après la réalisation de la prestation notamment pour permettre une cicatrisation rapide.
 - Du temps de et des risques cicatriciels.
 - Des risques allergiques notamment liés aux encres de tatouage.
 - Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et de son exposition au soleil.
 - Du caractère nécessaire et conseillé d'une retouche payante dans un délai de 12 à 18 mois.
3. Vous avez procédé à la recherche de contre-indications au geste et dont je vous ai fait part des maladies, traitements, et interventions éventuels que j'ai à ce jour.
4. Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.
5. Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent.
6. J'ai pu constater que les emballages des aiguilles et des lames utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile.

C'est pourquoi après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement à la réalisation d'un maquillage permanent de mes lèvres.

6. Consentement

Je reconnais qu'il m'a été exposé les risques, les possibles complications immédiates ou ultérieures, les suites habituelles inhérentes à la réalisation de cet acte ou aux procédés qu'il emploie, de même que la possibilité de réactions individuelles exceptionnelles non prévisibles.

Je reconnais avoir pu poser toutes les questions relatives à cette prise en charge, avoir pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière d'esthétique.

Une seconde visite à 1 mois après la prestation peut parfois être nécessaire afin d'optimiser le résultat.

Je reconnais avoir été informée en termes suffisamment clairs pour me permettre d'arrêter mon choix et vous demander de pratiquer cet acte.

Je m'engage de mon côté à vous fournir toutes les informations sur mon état de santé, à me rendre au rendez-vous post-tatouage et à me soumettre aux soins et recommandations prescrits avant et après l'acte envisagé.

J'ai reçu, pris connaissance, lu et compris l'ensemble des informations présentes sur ce document. En cochant la case « Conditions de réalisation » du formulaire digital, j'ai approuvé les informations présentes sur ce document.